

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 JANVIER 2020

12 élus présents ou représentés. Secrétaire de séance : S. BELLET

DELIBERATIONS

Ateliers communaux

Le Conseil procède à une analyse fine du projet d'ateliers communaux soumis par le cabinet d'architecte, la Fabrique d'Architecture :

- Plan de masse
- Equipements intérieurs
- Descriptif différents lots

Ce projet se traduit par la construction d'un bâtiment métallique de 288 m² (4 travées de 6 m x 12 m). La parcelle d'environ 1 000 m² accueillant les ateliers sera clôturée. Le stockage de matériaux (4 cases) est également prévu.

Quelques précisions sont demandées à l'architecte. Le projet, déjà étudié en commission d'adjoints, reçoit l'aval de l'ensemble du Conseil Municipal.

Mme le Maire est autorisée à :

- Déposer la demande de permis de construire
- Procéder au lancement de l'appel d'offres (marché à procédure adaptée)
- Solliciter le soutien financier de l'Etat, du Département et de la Région pour la réalisation de ce dossier chiffré à ce jour aux environs de 300 000 €.

Enfouissement ligne électrique, terrain communal Font Parrot

Ce terrain communal, composé de 4 parcelles totalisant 5 347 m² et devant accueillir les nouveaux ateliers communaux sur l'une des parcelles, a été proposé à la vente depuis de nombreuses années, sans jamais trouver d'acquéreur. Les 2 lignes électriques qui traversent ces parcelles réduisent très fortement les possibilités de construction. La Mairie a questionné le SDE 03 sur la faisabilité d'enfouir ces lignes. Mme le Maire soumet la proposition reçue au Conseil Municipal, argumentant que l'investissement pourrait être remboursé avec la vente d'une seule parcelle. La proposition du SDE 03 n'étant qu'une estimation, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à demander une étude approfondie au SDE 03 afin de prendre sa décision définitive, chacun étant d'accord sur le principe. Ces terrains pourraient permettre d'accueillir soit de nouvelles familles, soit un ou plusieurs artisans.

La séance est levée à 21h30.